



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

Date d'impression : 01.01.2016

DIESEL 300ml

Page : 1/11

CO 1010

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NETTOYANT INJECTEUR DIESEL 300ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation diesel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CLAS EQUIPEMENTS
Rue:	ZONE ARTISANALE DE LA CROUZA
Lieu:	73800 CHIGNIN
Téléphone:	+33 (0)4 79 72 62 22
Internet:	www.clas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Information supplémentaire

Numéro d'article: CO 1010

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

UFI : CQUT-45XP-H00P-PYTC

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: Xn - Nocif

Phrases R:

Inflammable.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de nuire au fœtus.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS08

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

DIESEL 300ml

Date d'impression : 01.01.2016

Page : 2/11

CO 1010



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H361D	Susceptible de nuire au fœtus.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P501	Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Complexe tensioactif
Détergents, dispersants
Combinaison de substances synthétiques
Protecteur anti corrosion
Lubrifiant
Additif multifonctionnel pour gazole

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

DIESEL 300ml

Date d'impression : 01.01.2016

CO 1010

Page : 3/11

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
919-164-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	70 - < 75 %
64742-82-1	Xn - Nocif R52-53-65-66	
	Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H304 H412 EUH066	10 - < 15 %
215-535-7	xylène	
1330-20-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-20/21-38	
601-022-00-9	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315	
274-263-7	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts	5 - < 10 %
70024-69-0		
	Eye Irrit. 2; H319	1 - < 5 %
203-625-9	toluène	
108-88-3	Repr. Cat. 3, F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant R11-63-48/20-65-38-67	
601-021-00-3	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Asp. Tox. 1, STOT RE 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H361d *** H304 H373 ** H315 H336	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Nota H

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.
Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.
En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre d'extinction.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

DIESEL 300ml

Date d'impression : 01.01.2016

CO 1010

Page : 4/11

Sable.
Dioxyde de carbone (CO₂).
mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.
En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.
Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

Date d'impression : 01.01.2016

DIESEL 300ml

Page : 5/11

CO 1010

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités		600		VME (8 h)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	1 mg/l	Sang	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
 Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.
 En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
 Couleur: marron
 Odeur: Aromatique(s)

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

200 - 210 °C

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

DIESEL 300ml

Page : 6/11

Date d'impression : 01.01.2016

CO 1010

Point d'éclair:	45 °C
Limite inférieure d'explosivité:	> 0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	> 7,0 vol. %
Température d'inflammation:	> 200 °C
Pression de vapeur: (à 20 °C)	> 8 hPa
Densité (à 20 °C):	0.83 - 0.86 g/cm³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

Date d'impression : 01.01.2016

DIESEL 300ml

Page : 7/11

CO 1010

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance			
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités			
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat
	dermique	DL50	>2920 mg/kg	Lapin
1330-20-7	xylène			
	par voie orale	DL50	4300 mg/kg	Rat
	dermique	DL50	3200 mg/kg	Lapin
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l	
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts			
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin
108-88-3	toluène			
	dermique	DL50	12200 mg/kg	Lapin
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	49 mg/l	Rat
				GESTIS

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

Date d'impression : 01.01.2016

DIESEL 300ml

Page : 8/11

CO 1010

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10-100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	50-100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	10-22 mg/l	48 h	Daphnia magna
1330-20-7	xylène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	26,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Poisson
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Algues
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna
108-88-3	toluène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13 mg/l	96 h	Carassius auratus
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	12,5 mg/l	72 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.
faible potentiel d'accumulation biologique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.
Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

Date d'impression : 01.01.2016

DIESEL 300ml

Page : 9/11

CO 1010

L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

Date d'impression : 01.01.2016

DIESEL 300ml

Page : 10/11

CO 1010



Marine polluant:	-
Dispositions spéciales:	223, 274, 955
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-E, S-E

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)
> 30 % hydrocarbures, aliphatique.
5 - 15 % hydrocarbures, aromatique.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Information supplémentaire

En ce qui concerne la DIRECTIVE 2008/105/CE, aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article
31 NETTOYANT INJECTEURS

Date d'impression : 01.01.2016

DIESEL 300ml

Page : 11/11

CO 1010

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

10	Inflammable.
11	Facilement inflammable.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
38	Irritant pour la peau.
48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.